



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LELMANT**

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a adopté lors d'une séance tenue le 3 mars 2026, le Règlement no 51-26 relatif au traitement des élus municipaux;

QU'un avis public a été affiché le 4 février 2026, soit au moins 21 jours avant l'adoption dudit règlement;

QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté le 3 février 2026;

QUE le présent règlement a été adopté à la séance de conseil du 3 mars 2026;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gabriel-Lalemant ce 4 mars 2026.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement no 51-26 au bureau municipal situé au 12, avenue des Érables, Saint-Gabriel-Lalemant, ainsi que sur le site Internet de la municipalité, au saintgabriellalemant.qc.ca, en date du 4 mars 2026.



Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe